



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

contact@cc-balcons-du-lomont.fr

COMMISSION « SOCIAL & PETITE ENFANCE »

Blamont, le 02 juillet 2007

Présents :

Claude PERROT	Blamont	Jean-Claude MOUGIN	Ecurcey
Jean-Pierre BRANDELET	Villars lès Blamont	Roselyne VANNIER	Pierrefontaine les Blamont
Jean-Pierre COLLINET	Blamont	Catherine DUBILLARD	Roches les Blamont
Françoise CHEVIRON	Blamont	Géraldine CORBAT	Villars les Blamont
Emmanuelle CARREZ	Blamont	Marc LACOMBE	CCBL
Patrick JOBARD	Bondeval	Marie-Claude BOICHE	CCBL
Evelyne MAUGUE	Dannemarie		

Excusés :

Jean-Marie BART	Conseil général
Lionel MANIERE	CAF
Arlette DUBAIL	Meslières

● LES FARFADETS

Pour commencer la réunion, Françoise CHEVIRON, Présidente de l'Association «Les Farfadets», présente le bilan complet de la structure.

La crèche / halte-garderie a une capacité maximale de 15 enfants simultanément (dont 10 en crèche) sur une amplitude journalière qui s'étend de 7h00 à 18h30, du lundi au vendredi.

Pour 2005, 46 foyers ont inscrit 51 enfants pour une durée de 17 322 h à l'année, ce qui représente une participation des familles d'un montant de 32 252 €.

Pour 2006, 44 foyers ont inscrit 51 enfants pour une durée de 19 334 h à l'année, ce qui représente une participation des familles d'un montant de 24 485 €.

La différence de participation s'explique par le fait que le tarif multi-accueil est plus intéressant, et cette moins-value est compensée par la Caisse d'allocations familiales.

Au niveau du personnel, 6 personnes sont embauchées sur l'équivalent de 5,3 temps complets.

Les différents partenaires de l'association sont :

- ✓ La maison de retraite de Blamont, propriétaire des locaux, qui prête également les services de la blanchisserie, ainsi que les services techniques.
- ✓ La Communauté de communes : l'augmentation de la subvention attribuée à l'association a permis d'une part la valorisation des salaires, d'autre part la compensation de l'augmentation des charges due à l'extension ainsi que des frais d'installation à Pierrefontaine les Blamont pendant les travaux.
- ✓ La Caisse d'allocation familiale ainsi que le «Collectif Petite Enfance» (qui assure notamment des formations pour le personnel)
- ✓ la Protection Maternelle Infantile qui intervient pour informer et faire respecter les normes en vigueur dans le cadre de l'accueil des petits.

A propos de la PMI, Catherine DUBILLARD informe Mme CHEVIRON qu'elle peut demander au Conseil général du Doubs une subvention pour compenser les frais occasionnés par le déménagement.

Pour les travaux de restructuration des locaux, seul le Conseil général est maître d'oeuvre (par le biais de la Maison de retraite); toutefois la CAF attribue une subvention de 50 000 €.

Françoise CHEVIRON précise que, pour répondre aux normes, notamment de la PMI, le projet d'extension chiffré au départ à 73 000 €, s'élève maintenant à 150 000 €.

- **VISITE DE LA STRUCTURE DE COLOMBIER-FONTAINE**

Jean-Pierre BRANDELET a visité récemment la halte-garderie des « Bout'chous » à Colombier-Fontaine qui, gérée en premier lieu par une association, a été reprise par la Communauté de communes des Trois Cantons depuis janvier 2007.

Cette structure n'est ouverte que l'après-midi, on ne peut donc guère comparer son activité avec celle des Farfadets qui gère en plus un accueil en crèche.

- **QUESTIONNAIRE AUX FAMILLES**

Jean-Pierre BRANDELET soumet à la commission un questionnaire qu'il propose de remettre à chaque foyer à la rentrée afin de faire le point sur les réels besoins des familles en matière de petite enfance et de pouvoir orienter les futures actions de la Communauté de communes de le cadre de cette compétence.

Un autre questionnaire sera également envoyé aux assistantes maternelles des 12 communes pour recenser leurs difficultés et leurs besoins.